

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2012 - 1145 du 31 octobre 2012
portant nomination de l'inspecteur général des finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 2009-392 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
Vu le décret n° 2010-34 du 28 janvier 2010 portant organisation du ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;
Vu le décret n° 2012-60 du 27 février 2012 portant attributions et organisation de l'inspection générale des finances ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

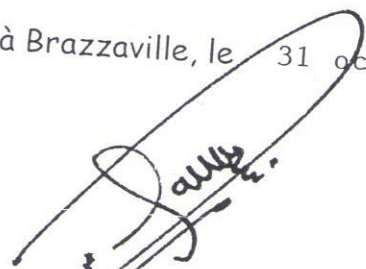
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Pacôme ELENGA est nommé inspecteur général des finances.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Pacôme ELENGA**, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

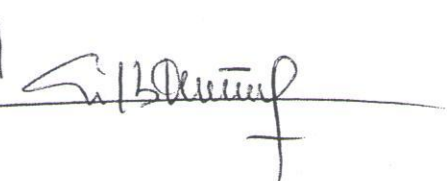
2012 - 1145 Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2012

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several smaller strokes.

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, des finances, du plan, du
portefeuille public et de l'intégration,

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.

Gilbert ONDONGO.-